Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/09/2023



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE N°dB.2023.055

Séance du 7 septembre 2023

Adhésion au Club des Utilisateurs Sedit Marianne (CUSMA): réseau d'échanges entre les collectivités utilisatrices des logiciels E-SEDIT Finances/RH

Date de la convocation : 31 août 2023 Date d'affichage : 7 septembre 2023 Nombre de membres du Bureau : 18 Nombre de membres présents : 14

PRESIDENT: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, Mme Vanessa AUROY, M. Stéphane GRASSET, M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Olivier DELAPORTE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard RIVAUD, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Richard DELEPIERRE, M. Patrice BERQUET, M. Jean-Philippe LUCE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

M. Olivier LEBRUN, M. Marc TOURELLE, M. Pascal THEVENOT, M. Arnaud HOURDIN.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget principal de l'exercice en cours, au chapitre 011 : « charges à caractère général », nature 6281 : « concours divers (cotisations) », fonction 020 : « administration générale ».

Contexte

Le Club des Utilisateurs Sedit Marianne (CUSMA) est une association loi 1901 regroupant les collectivités territoriales utilisatrices des logiciels de l'éditeur Berger-Levrault (ex Sédit Marianne).

Les buts du CUSMA sont :

- d'échanger des expériences et des conseils sur la mise en œuvre des progiciels,
- d'être une force de proposition au contact de l'éditeur,
- de constituer un réseau convivial de professionnels,
- de permettre des rendez-vous réguliers physiquement ou en visioconférence.

L'adhésion à cette association apporte des retours d'expériences intéressants pour l'utilisation des logiciels financiers et de ressources humaines.

L'association ne reçoit aucune ressource de l'éditeur Berger-Levrault et n'est financée que par les adhésions des collectivités locales membres. Le Bureau de l'association est uniquement composé d'agents de collectivités locales (directeurs financiers, administrateurs fonctionnels, gestionnaires RH).

133 collectivités sont actuellement adhérentes (EPT Plaine Commune Grand Paris, Communauté urbaine Creusot Monceau, Agglomération d'Orléans, Ville de Nîmes par exemple). La Ville de Versailles est déjà adhérente au CUSMA.

La cotisation annuelle est de 600 € pour les collectivités entre 200 001 et 300 000 habitants.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE:

- 1) d'adhérer au Club des Utilisateurs Sedit Marianne (CUSMA) pour l'année 2023 et les suivantes afin d'accéder à un réseau d'échanges entre collectivités sur l'utilisation des logiciels financiers et de ressources humaines et leurs évolutions fonctionnelles ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.